

4 JOURS

FORMATION COURTE

FORMATION DES PERSONNES PRATIQUANT DES PROCÉDURES EXPÉRIMENTALES - MODULE DE BASE APPLICATEUR

DATES DE LA FORMATION
MARS 2027

TARIFS 2026/2027
600€ NET
DÉJEUNER COMPRIS

PRÉREQUIS

- Pas de pré-requis particulier pour les personnes appliquant des procédures expérimentales.

MODALITÉS D'ACCÈS

Sur dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV et de la copie des diplômes.

Candidature en ligne
www.formation-continue.univ-tours.fr

MÉTHODES MOBILISÉES

- Travaux dirigés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Présence obligatoire à tous les cours,
- Évaluation écrite en fin de formation,
- Attestation de formation

CONTACT

Jonathan Dos Santos
02.47.36.63.95
jonathan.dossantos@univ-tours.fr

Conformément à la réglementation en vigueur (décret 2013-118), cette formation constitue le module de base de l'habilitation agréée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (N° : R-37-UnivTours-F2-17-Rongeurs). Cette formation se doit d'être complétée d'un module spécifique afin de revendiquer la « Formation réglementaire des personnes appliquant des procédures expérimentales avec les rongeurs et les lapins », Cette formation constituant le module de base peut également être complétée par un autre module spécifique pour une autre espèce.

OBJECTIFS

- Acquérir une formation à l'expérimentation animale qui permet de participer directement aux protocoles expérimentaux,
- Sensibiliser à la protection et au respect des animaux de laboratoire en prenant en compte les composantes éthiques et réglementaires de l'expérimentation animale.

PUBLICS VISÉS

- Soigneurs, zootechniciens, techniciens

MODALITÉS DE LA FORMATION

La validation du seul module de base permet d'acquérir des connaissances théoriques relatives au travail avec l'animal de laboratoire en général, et délivre une attestation de réussite. La validation conjointe du module de base et de l'un des modules complémentaires permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques autorisant la pratique de procédures expérimentales encadrée par un responsable autorisé, avec une/des espèces particulières, et délivre une habilitation.

Formation en présentiel :

4 jours

Soit 21 heures de théorie

Capacité d'accueil : 40 personnes maximum.

Lieu de la formation :

UFR de Médecine de l'université de Tours

FORMATION COURTE : FORMATION DES PERSONNES PRATIQUANT DES PROCÉDURES EXPÉRIMENTALES - MODULE DE BASE APPLICATEUR

PROGRAMME

- Réglementation française applicable à l'expérimentation animale
- Principes de l'éthique en expérimentation animale
- Règle des 3 R et structures réglementaires
- Rôle de la Structure chargée du bien-être animal
- Ethique: approche pratique
- Améliorer les conditions de vie des animaux d'expérience
- Les méthodes alternatives en expérimentation animale
- Physiologie générale des grands systèmes
- Les grands groupes de modèles animaux : du modèle naturel au modèle orphelin, présentation, limites et stratégies de choix
- Le point limite en expérimentation animale : du principe directeur à la pratique
- La question de la souffrance animale : Comment élaborer une grille d'évaluation spécifique - travail autour d'exemples

COMPÉTENCES VISÉES

- Participation aux protocoles expérimentaux utilisant des animaux à des fins scientifiques en accord avec le décret 2013-118

INTERVENANTS

Responsable pédagogique :

Laurent VECCELLIO NONE, Ingénieur de recherche à l'Université de Tours- Responsable administratif de la PST-A (Plateforme Scientifique et Technique - Animaleries) de l'Université de Tours